

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 007-200039808-20250318-2025_03_006-DE

S L O W

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 mars 2025

Convocation du 11 mars 2025

N° 2025_03_006

Objet : Ressources Humaines – Création d'un poste d'adjoint administratif pour favoriser un changement de filière

Le 18 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VOGÛÉ, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, , Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Max DIVOL, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Monique MULARONI à Louise LACOSTE, René UGHETTO à Richard ALZAS, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT

Secrétaire de Séance : Antoine ALBERTI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Nadège ISSARTEL, vice-présidente chargée des ressources humaines expose aux conseillers que suite à une affectation sur un poste administratif en date du 01/09/2023 d'un agent titulaire sur un grade d'adjoint d'animation territorial, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025 pour régularisation.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025 en remplacement du poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet.

Acte la modification du RIFSEEP

Charge le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

Dit que le poste peut être pourvu par des contractuels si nécessaire,

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Antoine ALBERTI

